

## Charte de l'AFIPP

1. Respecter la déontologie de l'AFIPP. Respecter ses clients et ses collègues.
2. Participer à l'évolution de l'AFIPP. Pour améliorer le fonctionnement de l'association, les remarques, les idées, les solutions de rechange, sont les bienvenues et peuvent être adressées à l'un des membres du bureau. L'AFIPP est ouverte aux critiques constructives.
3. Etre exemplaire dans l'exercice de son métier ; rechercher la cohérence entre l'être et le paraître. Comprendre les besoins du client et l'accompagner dans la réalisation de ses besoins sans aucune projection de soi.
4. Faire un travail sur soi dès lors qu'il est perçu des projections de ses goûts personnels ou de ses difficultés, sur le client.
5. Être en constante réflexivité sur son image professionnelle.
6. Partager ses informations (parutions, émissions, conférences, salons, expositions, etc...) concernant le métier de conseil en image, car l'AFIPP est un centre d'informations, de partages et de veille, grâce à la participation active de chacun.  
La chaîne SLACK-AFIPP est dédiée à cet effet.
7. Suggérer des visites, des conférences, des ateliers à réaliser, à animer ou à faire animer par une connaissance qui possède un sujet concernant l'image personnelle et professionnelle, la communication, la connaissance de soi, le développement personnel, l'activité de formation continue, le coaching ou le conseil.
8. Participer à 2 ateliers ou activités minimum organisés par l'AFIPP (AG, séminaire, forum, atelier, groupe de réflexion, etc...) par an.
9. Animer un atelier dans les 2 ans serait bienvenu.
10. Le Comité d'Adhésion et de Déontologie pourra prendre la décision de ne pas renouveler l'adhésion d'un membre en cas de non-respect aux règles fondamentales de professionnalisme et d'exemplarité de l'AFIPP.

Je, soussigné(e)....., m'engage à respecter ces attentes en qualité de membre de l'Association Francophone pour l'Image et la Posture Professionnelle.

Fait le :

Signature du nouveau membre

Signature du Comité d'adhésion

*Document mis à jour le 30/11/2020 par le bureau et CAD*